

"GOSPELIZE IT !" MODE D'EMPLOI

SOMMAIRE

Présentation

I)

Fonctionnement de l'association

« Gospelize it ! »

II)

Les Acteurs artistiques

III)

Fonctionnement interne de GIMC

« Lorsque la vie nous fait prendre le risque ou nous contraint à descendre au plus profond de nous-mêmes, dans cet abîme où les certitudes, les valeurs, les idéologies ne sont plus d'aucun secours, il arrive que l'on en ressente une émotion indicible, d'une puissance extraordinaire : l'émotion d'avoir trouvé l'essence même de notre humanité. Cette expérience va au-delà du discours convenu et socialement correct des religions sur ce qu'on appelle Dieu : elle ne peut être comparable, à mon sens, qu'à l'expérience de la mort.

Les Africains esclaves dans les Amériques l'ont vécue et exprimée admirablement dans les spirituals et les gospels songs.

L'humain nouveau n'est suscité qu'après être passé par la mort de toutes les apparences ; IL EST, approchant ainsi l'ultime réalité, la réalité Divine. Je suis convaincu que tout être humain a cette capacité d'ÊTRE, simplement, profondément, et peut communiquer l'émotion qui en émane à d'autres êtres humains.

Le Gospel est un moyen extraordinaire pour y parvenir. GOSPELIZE IT ! a choisi de se mettre au service du Gospel. »

Emmanuel DJOB

PRESENTATION

« **Gospelize it!** » est une association ouverte à toute personne sans distinction d'origine ni de religion. Elle a pour but de faire découvrir et de promouvoir le **Negro Spiritual, le Gospel et de façon plus large, les musiques sacrées ou spirituelles du monde**, dans un esprit humaniste de partage, de tolérance et de recherche d'excellence.

Pour ce faire, l'association anime un chœur d'adultes « **Gospelize It ! Mass Choir**» (GIMC).

L'objectif est de trouver et vivre le Gospel à l'intérieur, en soi, et de le communiquer vers l'extérieur en le proposant aux autres.

Cela implique un travail à deux niveaux :

- Un premier niveau d'initiation au Gospel, qui permet à chacun d'y trouver un écho, un apport et un développement personnel,
- Un deuxième niveau qui correspond à la recherche d'une qualité artistique professionnelle.

Cette approche à deux niveaux est mise en application dans deux groupes de travail distincts : **GOSPELIZE IT MASS CHOIR** (1^{er} niveau - bénévole) et **GOSPELIZE IT** (2^{ème} niveau - rémunéré).

Les solistes de pupitre sont un sous-groupe rémunéré de GI, pouvant fonctionner de façon autonome.

La répartition des chanteurs entre ces deux niveaux est décidée par le directeur artistique.

I - LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

« **GOSPELIZE IT !** » est une association loi 1901, à but non lucratif. Le fonctionnement de l'association repose sur la participation bénévole des adhérents. Chacun et chacune est donc invité, dès l'audition d'entrée, à s'investir, en fonction de ses compétences et de ses disponibilités.

1- ADHESION

A- Adhérent simple à l'Association Gospelize it !

Conditions d'admission :

Être âgé de plus de 10 ans, participer à un entretien d'accueil et d'information avec les membres de l'association, accepter les statuts de l'association, régler le montant de la cotisation annuelle, et s'investir de façon effective et bénévole dans la vie associative.

Cotisation annuelle* :

- 150 € (Tarif plein)
- 130 € (étudiants, chômeurs, Rmistes, handicapés)

*Adhésion non remboursable en cas de démission ou d'exclusion.

Cette cotisation couvre les adhérents en matière d'assurance, leur permet de participer, pour une somme forfaitaire, aux activités de l'association et donne droit à d'éventuelles réductions aux manifestations payantes.

L'admission comme chanteur dans **GIMC** est soumise à la condition supplémentaire d'une audition par le directeur artistique. Elle est à distinguer de l'admission comme membre de l'association.

B- Adhérent choriste à Gospelize it ! Mass Choir (GIMC)

Conditions d'admission:

Être âgé de plus de 15 ans, participer à un entretien d'accueil et d'information avec les membres de l'association, avoir passé une audition, accepter le règlement intérieur et régler le montant de la cotisation annuelle. Dans le cadre du projet artistique défini par le directeur artistique, **GIMC** peut collaborer de façon permanente ou ponctuelle avec des personnes non membres, sur la seule base de leurs compétences artistiques.

Les personnes admises dans les chœurs s'engagent à respecter le règlement intérieur de **GIMC** et à donner leurs coordonnées (adresse, téléphone, email, etc.). Ces informations servent à constituer l'annuaire des membres de « Gospelize it ! », et à faciliter la communication interne. En aucun cas il ne pourra en être fait un usage abusif.

Les choristes acceptent en outre que les photos prises dans le cadre de GIMC (toutes prestations comprises) soient utilisées par l'association à des fins publicitaires, même s'ils ont quitté la chorale.

2 - STRUCTURE DE L'ASSOCIATION :

- Une **Assemblée générale (AG)**
- Un **Conseil d'Administration (CA)**
- Un **Bureau Exécutif (BE)**
- Des **Salariés**, affectés à des missions définies par le CA, ou le BE
- Des **Commissions :**

La Commission Artistique

- **Direction artistique**, Emmanuel DJOB et Bénilde FODJO-FOKO
- **Direction de chœur**, Emma LAMADJI

Elle définit les axes de travail des chorales, et est en charge des auditions d'entrée. Peuvent en faire également partie les responsables de pupitre et de façon ponctuelle ou permanente, des consultants externes choisis en regard de leurs compétences artistiques.

La Commission Communication

Elle comprend une branche interne :

- **Gospelight**, le journal qui sert de lien entre les responsables de l'association et les choristes. Rédaction ou collecte des articles et illustrations, impression, diffusion.
- **Arbre à palabres** : moment privilégié où chacun peut s'exprimer à loisir et échanger avec les autres.
- **Photos** : développement et tirages, mise à jour des albums de GIMC, mise à disposition de membres de l'association, contacts avec les photographes.
- **Costumes et accessoires** : fabrication et gestion des seuls costumes et accessoires qui ne sont pas à la charge des artistes.
- **Listes de présence** : constitution, gestion et transmission des différentes listes nécessaires au bon fonctionnement des activités l'association
- **Salles** : réservation, gestion des lieux où sont prévues les activités associatives.
- **Convivialité** : organisation des repas, collations et caterings communs ...
- **Porte-parole des choristes** : transmission des doléances, avis et remarques des choristes auprès des instances ou personnes concernées.

et une branche externe

- **Relation avec les médias** susceptibles de diffuser l'information sur les activités de l'association.
- **Site Internet** : création et mise à jour d'un site attractif et efficace.
- **Supports divers** : création et gestion de supports de diffusion usuels : affiches, plaquette & press-book, photos, communiqués de presse, démo audio-visuelles...
- **Affichage** : contact avec les sociétés d'affichage public.

La Commission Production

- Organisation des concerts initiés et à l'entière charge de l'association.
- Gestion de la part d'organisation qui incombe à l'association, sur les concerts humanitaires et les co-productions.

Cette commission a également pour rôle de concrétiser les projets de concerts proposés par les choristes. Chaque choriste peut faire part des opportunités qui s'offrent à lui.

N.B. : Un troisième type de concerts est celui des concerts vendus, qui incombe à des agents artistiques commissionnés pour « placer » les différents groupes vocaux.

La Commission « Les Jeudis du Gospel »

- Organise des sessions mensuelles de quatre heures (20h00 à 24h00) ouvertes à tous : contact et contrats avec les intervenants, accueil des intervenants, gestion technique et logistique de chaque session.

La commission Gospelize It Wedding

- Composée d'une dizaine de choristes de GIMC, elle offre un moment d'animation de proximité : mariages et autres cérémonies, maisons de retraite, prisons.
- Les participants reçoivent un défraiement sur justificatifs, déduit de la somme globale demandée.

La Régie Générale

- Le régisseur est « l'aplanisseur » du travail du chœur. Il ou elle se tient informé(e) de l'évolution artistique et en connaît les besoins au sens le plus large. Ainsi il ou elle prépare le chœur au concert, et prépare l'organisateur à accueillir le chœur dans les meilleures conditions techniques, logistiques et humaines. Il ou elle s'assure du bien être de tous et supervise le règlement financier à la fin de chaque concert ; il ou elle se munira pour ce faire du double de chaque contrat. Il ou elle est « l'autorité » référente sur tous déplacements de la chorale. La Régie générale a également en charge la gestion technique (matériel à installer) des répétitions du chœur, en collaboration avec la Commission artistique.

II – LES ACTEURS ARTISTIQUES

Le Directeur artistique, Emmanuel DJOB :

Il est à l'origine de « Gospelize It ! Mass Choir » qu'il a créé en mars 1995 et des « Jeudis du Gospel » créés en octobre 2001. Il définit l'orientation artistique et les objectifs de « Gospelize It ! ».

Il conçoit les répertoires, et les fait travailler par le chœur.

Il est habilité à apporter toute modification ponctuelle ou définitive au présent règlement intérieur ; toutefois il est tenu d'en informer l'association et l'ensemble des choristes.

Le Directeur musical, Bénilde FODJO-FOKO :

N'est pas adhérent de l'association. Il est rémunéré lors des concerts. Il recrute et dirige la formation instrumentale qui accompagne les chanteurs. Il définit et concrétise le projet musical avec le directeur artistique, et est habilité à diriger le chœur.

Un (e) Directeur de chœur :

N'est pas adhérent (e) de l'association. Chef de chœur « invité(e) », il (elle) est rémunéré(e) pour son travail de direction lors des répétitions et autres manifestations.

D'autres directeurs de chœur peuvent être choisis parmi les choristes par le Directeur Artistique, en fonction de leurs qualités humaines et artistiques.

Les Responsables de Pupitre :

Au nombre de deux, elles ou ils sont désigné(e)s par la direction artistique. Elles/ils ont pour mission de seconder les Directeurs de chœur et d'aider les choristes à progresser. Elles/ils peuvent s'adjoindre des suppléant(e)s.

- L'un(e) est choisi(e) plutôt pour ses compétences à gérer et à encadrer un groupe. Elle ou il assure la communication entre les membres de son pupitre, la direction artistique, la régie générale, et le cas échéant, le secrétariat de l'association (gestion des absences). Elle ou il organise les répétitions de pupitre, et doit être prévenu à l'avance en cas d'absence aux répétitions et aux concerts.
- L'autre est choisi(e) pour ses compétences artistiques, et est en charge de la direction musicale des répétitions de pupitre.

Avant chaque concert, les responsables sont tenus de vérifier la liste des choristes inscrits et de donner leur aval au chef de chœur pour la participation de chacun d'eux.

En cas d'absence ou de retard, le choriste est tenu de prévenir entre autres ses responsables de pupitre.

Les Choristes : Le chœur est composé de 5 pupitres :

- **basse, ténor** pour les voix masculines.
- **alto, mezzo, soprano** pour les voix féminines.

Ces pupitres sont regroupés dans la majorité des harmonisations en 3 ou 4 voix : Soprano, Alto, Ténor et Baryton.

Les instrumentistes et les solistes :

Aux choristes s'ajoutent des solistes de pupitre (front line) et des leads vocal, parfois issus du chœur. L'équipe instrumentale se compose principalement d'instrumentistes rémunérés.

III - FONCTIONNEMENT INTERNE DE GIMC

1 – LES REPETITIONS

Répétitions de GIMC : voir agenda pour les jours et les horaires. Elles concernent tous les chanteuses/chanteurs ayant été admis au sein de GIMC et les instrumentistes sollicités pour la saison. C'est le 1^{er} niveau de travail proposé par la direction artistique. Il a pour finalité de permettre à tous de développer la maîtrise du style Gospel et des outils vocaux et gestuels nécessaires pour réaliser le projet musical proposé.

Déroulement horaire : échauffement & **Mise En Condition*** individuels / échauffement & **MEC*** communs / apprentissage chant / pause collation + partage / apprentissage / partage final.

Répétitions de GI : Se référer à l'agenda annexé.

C'est le 2^{ème} niveau de travail proposé dans le cadre du projet artistique : il est ouvert aux seul(e)s chanteurs et instrumentistes de compétences et d'expériences suffisantes

pour assurer une prestation professionnelle de très grande qualité. Les chanteuses/chanteurs de GIMC peuvent y être convié(e)s à titre unique d'observateurs.
Déroulement horaire : échauffement & **Mise En Condition*** individuels / échauffement & MEC* communs / apprentissage chant / partage et collation

Répétitions des solistes de pupitre (front line) : Elles sont programmées en fonction des disponibilités des artistes concernés. Elles ont pour but de permettre aux chanteuses/chanteurs sollicité(e)s comme front line de travailler de façon plus précise et intensive sur leurs partitions vocales et gestuelles. Les choristes de GI peuvent y être convié(e)s à titre de participants ou d'observateurs. Les leads vocal y sont aussi conviés, pour tester leur solo.

Déroulement horaire : échauffement & mise en condition individuels / apprentissage chant / pause collation + partage / apprentissage / partage final.

Ateliers Week-end : Ils permettent un travail d'ensemble spécifique, plus élargi et plus approfondi ainsi qu'un contact plus riche et convivial entre les différents membres de la chorale.

Déroulement horaire : échauffement & mise en condition* individuels / échauffement & MEC* communs / apprentissage / partage / pause info+repas / apprentissage partage et collation / mise en commun finale / **possibilité d'un show-case public pendant le week-end.**

Répétitions de pupitre et/ou des Groupes Autonomes de Travail : leur programmation (jour, horaires, fréquence) faite d'un commun accord au sein du pupitre, répond à la nécessité d'un travail plus fouillé sur la partition de chaque pupitre : travail sur texte, la qualité son du pupitre, la gestuelle et surtout, les difficultés individuelles des membres du pupitre. La définition au préalable d'un thème de travail ou de difficultés précises à résoudre est recommandée, pour éviter les pertes de temps et les redites.

Répétitions générales et filages de concerts : leur programmation (jour, horaires, fréquence) peut être fixée de façon arbitraire. En règle générale ces temps de travail précèdent un concert et sont destinés à peaufiner le spectacle qui sera donné. S'il s'agit d'un concert donné par GIMC, ces répétitions concernent bien entendu tous les chanteuses/chanteurs et instrumentistes de cette configuration, à condition qu'ils aient été retenus pour cette occasion. S'il s'agit d'un concert de GI, ces répétitions leurs sont exclusivement consacrées, sous la réserve qu'ils aient été retenus pour cette occasion. Elles se déroulent à huis clos, sauf dérogation spéciale.

- TOUTES CES SEANCES SONT OBLIGATOIRES -

2 – REGLES DE VIE DES REPETITIONS ET DES STAGES

Afin que les répétitions et les stages gagnent en efficacité et ne soient fatigants ni pour les choristes, ni pour les intervenants, il est demandé à chacun/chacune de :

- **Respecter les horaires des répétitions** : La séance commence et doit finir à l'heure indiquée. **Il est donc préférable d'arriver en avance**, pour avoir le temps d'un partage avec les autres participants, et de l'installation (matériel technique, buffet de la collation, chaises...) nécessaire au bon déroulement de la répétition. De même à la fin de la session, **le temps nécessaire de désinstallation et rangement concerne tout le monde.**
- **Respecter la consigne de silence** en : éteignant son téléphone portable, supprimant les remarques, explications et conversations privées pendant les sessions de travail,
- **Respecter la consigne de présence** : la présence à soi (conscience et concentration maximales) et la présence aux autres (écoute attentive et respect du travail de l'autre).

L'une des idées défendues au sein de GIMC est que chaque chanteuse/chanteur doit parvenir à développer sa capacité à mieux chanter seul, de façon autonome, et à être responsable de l'ensemble de la musique à laquelle elle/il participe, c'est-à-dire à mieux chanter en groupe. Il est réalisable à la seule condition d'une **discipline à la fois personnelle et collective.**

Chaque choriste, quel que soit son statut, a l'obligation d'assister aux répétitions (d'ensemble, de pupitre, supplémentaires...) aux stages et aux sessions. Une feuille de présence, consultée par la Commission Artistique et le Secrétariat, doit être signée par la / le responsable de pupitre. La présence physique est l'un des critères retenus pour juger de la motivation des membres du chœur.

En cas d'empêchement, la/le choriste doit en informer la direction artistique (Emmanuel DJOB ou Bénilde FOKO) **ainsi** que son responsable de pupitre **avant** la répétition. Après **deux absences, consécutives ou non, non signalées et/ou non justifiées**, aux répétitions d'ensemble, de pupitre, aux stages, et concerts, un courrier émanant du bureau de l'association sera envoyé au choriste pour lui notifier son **exclusion du chœur**. Toute action en vue d'une **éventuelle réintégration** ne pourra avoir lieu qu'après réception de la lettre. La décision ne dépendra que de la direction artistique, mais sera prise **en concertation avec le chef de pupitre concerné.**

En cas d'empêchement pour un responsable de pupitre d'assister à une ou plusieurs répétitions, elle/il doit en informer à l'avance le bureau de « Gospelize It ! », la direction artistique et son co-responsable de pupitre avant les répétitions. Chacune de ces **trois** entités doit obligatoirement être directement informée.

En cas d'empêchement pour une/un **intervenant** de diriger une ou plusieurs répétitions, il doit en informer, à l'avance, le bureau de « Gospelize It ! », tous les autres membres de la direction artistique dont les responsables de pupitres, ainsi que

l'ensemble des choristes. Si la session de travail est maintenue, elle/il est tenu(e) de prévoir un remplaçant (e) pour l'assurer à sa place.

En cas de non respect de ces règles de vie, l'exclusion des choristes sera décidée en accord avec le chef de pupitre. Cette exclusion est à distinguer de l'exclusion de l'association. On peut être ou rester membre de l'association sans chanter.

Partage et collations : il est demandé à chaque membre de la chorale de venir à chaque répétition **comme à un rendez-vous. Un rendez-vous avec soi-même d'abord, et un rendez-vous avec les autres.** Chacun est tenu(e) de s'y apprêter en corps et en esprit, et de façon plus matérielle, en apportant de quoi boire et manger. Le temps de partage est aussi un temps où chacun(e) peut témoigner de son rapport avec la musique et les textes chantés, et de son vécu en général. Le but en est de nous soutenir les uns les autres, et d'apprendre à mieux nous connaître, pour mieux chanter ensemble. Ce moment peut être aussi le temps pour chacun(e) d'un mini concert Gospel (2 chansons maxi) offert à la chorale. Pour les minis concerts, se signaler au moins une semaine avant et bien préparer sa prestation. Les chanteuses/chanteurs peuvent faire appel à des musiciens extérieurs à GIMC.

Arbres à palabres : à fréquence aléatoire (en moyenne un par trimestre), et en plus des temps de partage prévus, certaines répétitions du lundi seront consacrées en partie ou en totalité à un moment informel et convivial de discussion entre tous les membres de GIMC Il s'agit d'évacuer d'éventuelles tensions, de favoriser l'émergence de nouvelles idées et d'avoir l'avis de chacun(e) sur le fonctionnement du chœur.

Un travail personnel RIGoureux sera demandé afin que **chaque choriste soit prêt pour la répétition suivante** : approfondissement du style Gospel (documentation audio-visuelle, concerts, lectures...) écoute des parties du répertoire de la saison, cours de chants. La direction artistique fournira à cet effet les documents de travail (enregistrements de partitions vocales, textes et traductions des chants) nécessaires à ce travail personnel.

3 – LES CONCERTS

GIMC se produit en concerts, certains au profit d'associations humanitaires (donc à bénéfice zéro), les autres finançant le fonctionnement de l'association « Gospelize It ! ».

GIMC veut donner des prestations de qualité vendues à des organisateurs de spectacles ou auto produits. Cette recherche de la qualité artistique implique **que les choristes soient au point vocalement et gestuellement**. Leur admission au concert ne sera pas retenue par les responsables de pupitre et le chef de chœur dans le cas contraire. Cette condition vaut pour tous les groupes, bénévoles ou non.

La participation des choristes aux concerts est obligatoire sauf cas de force majeure, de raison familiale ou de travail, à justifier auprès du responsable de pupitre, et de la direction artistique.

Les choristes ne pouvant participer à un concert doivent le signaler, au moins trois semaines avant le concert pour que les agents artistiques, les organisateurs de spectacles et la Régie Générale puissent travailler de façon optimale. Les désistements de dernière minute doivent impérativement être signalés et résulter d'un cas de force majeure.

Les absents à la répétition de filage qui précède un concert ne peuvent pas participer au concert, sauf dérogation spéciale.

Les 4 tenues de scène :

- Un costume « tout jean bleu », fourni par le choriste, grand chœur et concertistes,
- Un costume entièrement blanc, fourni par le choriste, concertistes uniquement,
- Un costume (ensemble veste-pantalon pour les hommes) entièrement noir, fourni par le choriste, concertistes uniquement,
- Le costume traditionnel GIMC, fourni par l'association le cas échéant.

Pantalon = pas de caleçon, pas de collant, pas de jogging,

Robe ou jupe = longue (aux chevilles)

Chaussures noires fermées, sans talon sonore, fournies par le choriste.

Les instrumentistes sont vêtus en noir.

Les chanteuses veilleront à avoir les manches de leurs vêtements qui recouvrent leurs bras

Les tenues doivent être impeccables et contribuer à la qualité visuelle du concert.

Les choristes, y compris les solistes, n'ayant pas la tenue appropriée se verront refuser l'entrée sur scène.

4 – LES JEUDIS DU GOSPEL

Ces moments de musique et de partage exceptionnels sont destinés à enrichir la culture Gospel des choristes. Les thèmes abordés sont la base même de la musique proposée dans le projet GIMC. La forme de Gospel « progressif » composée et arrangée par le directeur artistique, puise directement ses racines dans les Negro Spirituals et le Gospel (du plus traditionnel au plus contemporain).

Il est évident que l'assiduité aux Jeudis du Gospel induit forcément un gain de temps et d'énergie dans l'apprentissage des chants du répertoire. Recevoir en direct, des meilleurs artistes européens, un tel enseignement pour un coût modique sont une opportunité et un cadeau inestimables.

La participation financière des choristes est incluse dans le montant de la cotisation annuelle. Il est de la responsabilité de chacun d'y voir une chance de boire à la source et de vivre cette musique un peu plus de l'intérieur.

Comme à tous les rendez-vous de GIMC, le partage et la convivialité sont présents.

Déroulement horaire : arrivée et installation 19h30- 20h / première partie 20h-21h30 / pause collation et partage 21h30-22h / deuxième partie 22h-23h45

Adresse postale de l'Association

« **Gospelize It!** » :

35 Av St Maurice de Sauret
34000 Montpellier

Email : gospelize-it@wanadoo.fr

<http://www.gospelize-it.fr>.

Le Bureau (en chair et en os)

Président :	Emmanuel DJOB :	04.67.99.59.61 ou 06.28.32.62.54
Trésorière :	Viviane BALLESTER :	04 67 64 68 17 ou 06 60 40 43 26
Secrétaire :	Oriana CONVELBO :	04 67 72 26 80 ou 06 60 69 44 84